

MAISON DE L'ANIMATION

Espace Denis AUBOURG

☎ : 02.35.95.88.85

☎ : 02 32.70.02.59

@ : animation-hericourt@wanadoo.fr

Affaire suivie par Patrice MATHON

Commission Enfance-Jeunesse

Héricourt en Caux, le 8 février 2021

NOTE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE **POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE FEVRIER 2021**

Le protocole est en vigueur depuis le 11 mai 2020, il s'inscrit dans le cadre des prescriptions du ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse et des Sports.

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constaté en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variant. Un nouveau protocole s'applique depuis le 1^{er} février 2021 concernant le port du masque « grand public » de catégorie 1, l'aération renforcée et la réorganisation du temps de restauration.

Il peut évoluer en fonction de nouvelles situations qui auraient un impact sur l'organisation des activités liées au ALSH.

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint dans le cadre du protocole. Toutefois compte tenu des moyens déployés (humains, locaux, organisation interne) et afin de mettre en place autant que faire se peut la distanciation sociale, nous avons décidé de limiter à :

- 25 enfants par journée pendant l'accueil de loisirs de février

Ceci uniquement sur inscription.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la COVID 19 chez le mineur ou dans sa famille, il ne pourra pas être accueilli. De même, les enfants ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'accueil de loisirs.

Sauf exception dérogatoire, les responsables légaux ne seront pas admis sur les lieux d'activités, en périphérie, le port du masque est obligatoire.

Le lavage de main sera réalisé, a minima : à l'arrivée à l'Accueil de Loisirs, avant et après chaque activité, avant et après mes temps libres, avant et après le repas, après être allé aux toilettes et le soir avant de quitter la structure.

Nos espaces sont organisés de manière à privilégier la plus grande distanciation physique (d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible), dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Au sein des locaux le lavage régulier des mains est obligatoire ainsi que le port du masque pour les mineurs de plus de 6 ans et pour le personnel d'accueil (en intérieur et à l'extérieur).

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques « grand public » de catégorie 1 (obligatoire) adaptés à leurs enfants (1 masque/créneau de 4 heures)

Nos locaux, sols, surfaces, jeux, objets partagés sont nettoyés et désinfectés scrupuleusement tous les jours pendant la session. L'aération des locaux sera faite le plus fréquemment possible (15 minutes avant l'arrivée des enfants, entre chaque activité, au moment du repas et en fin de journée) Nos locaux seront ventilés et aérés quelques minutes toutes les heures.

L'adhésion à ce protocole et son respect doit faciliter la préservation sanitaire des uns et des autres tel que définie par les services déconcentrés de l'état.

Le temps de restauration :

En raison du nouveau protocole pour éviter le brassage, nous n'utiliserons pas le self pendant la session, les enfants seront servis à table (3 enfants par table, maximum 4 en fonction de l'effectif) Les tables de la salle de restauration seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

Vous pouvez retrouver le « MODE EMPLOI du Service-Jeunesse » et le règlement de fonctionnement du service sur le site internet de la commune www.hericourt-en-caux.fr ou sur la fil d'actualité de votre « ESPACE FAMILLE »

Madame Florence DUMONT directrice de l'Accueil de Loisirs et Monsieur Patrice MATHON Maire Adjoint sont à votre disposition afin de vous apporter les éclairages dont vous pourriez avoir besoin.

Patrice MATHON

Maire Adjoint

En charge du service Enfance-Jeunesse

Florence DUMONT

Directrice de l'ALSH